

Société des Hispanistes Français de l'Enseignement Supérieur

[http:// www.hispanistes.org](http://www.hispanistes.org)

Présidents (1962-1981)
+ Marcel BATAILLON
+ Noël SALOMON
+ Henry BONNEVILLE

Présidents d'Honneur
Augustin REDONDO
Jean-François BOTREL
Nadine LY
Michel MONER
Jean-Pierre CLÉMENT
Jacques SOUBEYROUX

Georges MARTIN
Université Paris IV
Président

Maria-Graciete BESSE
Université Paris IV
Vice-présidente

Jean-Pierre JARDIN
Université Paris III
Secrétaire Général

Claudie TERRASSON
Université Lille III
Secrétaire

Françoise MOULIN-CIVIL
Université de Cergy-Pontoise
Vice-présidente

Ghislaine FOURNÈS
Université de Bordeaux III
Trésorière

Marc MARTI
Université de Nice
Secrétaire

Jean-Claude RABATÉ
Université Paris III
Vice-président

Sylvie IMPARATO-PRIEUR
Université Montpellier III
Trésorière adjointe

Isabelle TAUZIN
Université Bordeaux III
Secrétaire

Eliseo TRENC
Université de Reims
Vice-président

Amélie ADDE
IUFM de La Réunion
Secrétaire

Paris, le 6 juin 2006

Bien chers collègues,

Vous trouverez ci-après le compte-rendu des journées d'étude de la SHF qui se sont tenues à l'Université de Poitiers les 12 et 13 mai 2006. Le bilan moral du président, joint à ce compte rendu, me dispense de trop longs commentaires.

Qu'il me soit permis, néanmoins, de remercier chaleureusement les organisateurs, impeccables, et les rapporteurs dont le travail d'exploration des structures de la recherche dans l'hispanisme français a donné des résultats tout à fait remarquables. Nous avons vu se dessiner l'insertion de chacun dans le panorama complexe des regroupements d'équipes souhaités par le ministère, s'articuler l'implantation locale et les possibilités de travail en réseau ; nous avons eu connaissance, dans une très grande transparence, de l'état de santé de chaque spécialité : atouts, difficultés, solutions d'avenir. Tout ceci a supposé un travail de fond, souvent lourd. La SHF sait le plus grand gré à ces collègues d'avoir donné de leur temps précieux, si entamé, déjà, par les tâches multiples.

Un moment clé des journées a été l'annonce des résultats du concours aux bourses SHF. Cette initiative de notre société est très prometteuse : la bourse SHF est un soutien efficace à la recherche et devrait compter désormais comme une référence majeure dans le cursus des jeunes hispanistes. Félicitations aux lauréats ! Que ceux qui n'ont pas été primés cette année ne se découragent pas et consolident leur dossier pour une nouvelle candidature ! Chacun a été informé personnellement de son résultat par une lettre du président.

Une décision importante a été votée par l'assemblée générale : la possibilité pour les enseignants d'espagnol en classes préparatoires aux grandes écoles ainsi que pour les docteurs en espagnol des enseignements du second degré d'être membres actifs de plein droit de la SHF. Notre société fait enfin toute leur place à ces précieux défenseurs de l'hispanisme qui, notamment, seront désormais éligibles à toutes les instances.

Les projets ne manquent pas pour la prochaine année universitaire. Il y a d'abord le congrès d'Angers. Les organisateurs sont sur la bonne voie et les choses se mettent en place. Chers collègues, si l'enseignement et la recherche dans le domaine des arts, de quelque façon que ce soit, vous concerne, pensez bien à adresser au plus vite vos propositions de communication à Antoine Fraile (antoine.fraile@univ-angers.fr). Il est tout à fait important que ce pan de nos activités fasse la preuve de l'intérêt qu'il suscite dans l'hispanisme français.

La seconde moitié de mon mandat devrait être marquée par deux grandes initiatives : la rénovation et l'activation du site web de notre société ; une prise de contact avec mes homologues des sociétés d'hispanistes de l'Union européenne en vue de fonder une Association européenne des hispanistes (AEH).

Le pain ne manque donc pas sur la planche !

La prochaine réunion du comité se tiendra au Colegio de España (7^E bd Jourdan, 75014 PARIS) le samedi 21 octobre 2006 à partir de 9h 30. Le bureau se sera réuni la veille, vendredi 20 octobre au Centre l'études catalanes (9 rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004 Paris) à 17h.

Croyez, bien chers collègues, à mes sentiments cordiaux et dévoués.

Georges MARTIN

**Société des Hispanistes Français
de l'Enseignement Supérieur**

[http:// www.hispanistes.org](http://www.hispanistes.org)

Compte rendu de l'assemblée générale de la Société des hispanistes français

Poitiers, 13 mai 2006

L'assemblée générale de la Société des hispanistes français s'est réunie à Poitiers le samedi 13 mai 2006 à 9 heures, dans la salle des conférences de la Maison des sciences de l'homme et de la société (99 avenue du recteur Pineau). Le comité dans sa nouvelle composition s'était réuni la veille, vendredi 12 mai, à 17h30, dans cette même salle.

Excusés : Amélie ADDE, Christian ANDRÉS, Paul AUBERT, Bernard CAPDUPUY (président de la SLNL), Marie-Claude CHAPUT, Jean-Antoine DIAZ, Michel DUBUIS, Marc MARTI, Augustin REDONDO, Jean-Claude SEGUIN, Jacques SOUBEYROUX, Marie-Hélène SOUBEYROUX.

Proclamation des résultats et présentation du nouveau bureau

Le président ouvre la séance et donne les résultats des votes concernant le renouvellement du tiers sortant du comité.

258 sociétaires ont participé à ce vote. 13 votes ont été annulés, soit parce qu'ils sont parvenus au bureau dans une enveloppe sans identification (signature et indication de l'établissement d'origine), soit parce que les bulletins ne comportaient pas le nom de deux non-professeurs au moins, conformément à l'article 5 du règlement intérieur rappelé dans les instructions accompagnant le matériel de vote.

Ont obtenu :

Jean-Claude RABATÉ	201 voix
Claudie TERRASSON	174 voix
Marie-Madeleine GLADIEU	173 voix
Marie-Hélène SOUBEYROUX	171 voix
Elvire DÍAZ	163 voix
Sylvie IMPARATO-PRIEUR	145 voix
Jean-Marc BUIGUÈS	140 voix
Duarte MIMOSO-RUIZ	132 voix
Patricia ROCHWERT	130 voix
Sadi LAKHDARI	123 voix
Lina IGLESIAS	117 voix, non élue
Dominique GAY-SILVESTRE	89 voix, non élue
Françoise MAURIZI	87 voix, non élue.

Ont également reçu, alors qu'ils n'étaient pas candidats :

Nancy BERTHIER	1 voix
Philippe CASTELLANO	1 voix
Marie-Claude CHAPUT	1 voix
Marie MIRANDA ROIG	1 voix.

Le président présente ensuite à l'assemblée générale le nouveau bureau, élu à l'unanimité par le comité la veille, dont la composition se trouve modifiée par deux départs : celui de Michel DUBUIS, secrétaire chargé des relations avec les sociétaires retraités, qui était arrivé au terme de son troisième mandat successif au comité, et celui de Jean-Pierre JARDIN, secrétaire général, qui a demandé à être relevé de ses fonctions en prévision d'un prochain accroissement de ses charges administratives au sein de son établissement.

Michel DUBUIS est remplacé par Isabelle TAUZIN, qui se chargera d'envoyer les comptes rendus aux sociétaires retraités et en activité ne possédant pas d'adresse électronique. Elle prend de plus en charge la diffusion par la pop-list des annonces détaillées de colloques, publication de revues, etc., au rythme d'un envoi par mois, afin que ces annonces ne parviennent pas aux sociétaires intéressés après la tenue de ces rencontres. Ce canal de diffusion ne remet pas en cause l'existence des Nouvelles de l'hispanisme, conçues comme une espèce de revue en ligne de la société et qui continuent à être rédigées et diffusées par Jean-Claude RABATÉ au rythme de trois envois par an. C'est également Jean-Claude RABATÉ qui prend en charge les relations de la SHF avec l'AIH. Les collègues organisant un colloque ou une table ronde sont donc invités à adresser le programme détaillé de leur réunion à Isabelle TAUZIN suffisamment tôt pour que celle-ci puisse l'intégrer dans les nouvelles qu'elles diffusera avant la tenue de celle-ci, et une présentation plus synthétique à Jean-Claude RABATÉ pour publication dans les Nouvelles de l'hispanisme.

Le secrétariat général et l'organisation des élections sont pris en charge, à partir de juillet 2006, par Marie-Hélène SOUBEYROUX. Françoise MOULIN CIVIL se charge de l'organisation du concours des bourses SHF en plus des relations avec les correspondants ; Sylvie IMPARATO-PRIEUR lui succède comme responsable de l'annuaire, dont l'impression et la diffusion devraient être effectives avant Noël.

Rapports (voir pièces annexes)

a) Rapport moral du président

Le président présente ensuite à l'assemblée générale son rapport moral annuel, structuré autour de trois axes : politique d'information, vie de la société et défense de nos disciplines. En ce qui concerne le premier point, il souligne le succès irréversible que représente le passage au courrier électronique, qui s'est fait sans grand problème. Il convient à présent d'envisager la future publication de l'annuaire en ligne. Dans un premier temps, seul l'additif à cet annuaire, qui a pris une importance considérable et dont la publication sous forme papier coûterait fort cher à la société, sera placé sur le site web de la SHF : à cet effet, les sociétaires trouveront en annexe à ce compte rendu un formulaire à remplir et à renvoyer à Sylvie Imparato-Prieur avant le 31 décembre 2006 dans le cas où ils s'opposent à la publication en ligne des informations les concernant (sous la même forme que dans l'annuaire papier) ; ceux qui ne renverront pas ce formulaire seront réputés avoir accepté cette publication. À l'avenir, l'annuaire lui-même devrait être publié sous une double forme, sur papier et en ligne, puis ne serait maintenue que cette dernière. Le site de la SHF fera d'autre part l'objet d'un prochain audit informel de la part du comité, avant son éventuelle restructuration par un professionnel (cf. infra). Amélie Adde restera chargée de la mise à jour du nouveau site. La publication du bulletin bibliographique se poursuit.

La vie de la société est marquée par la publication des actes du congrès de Toulouse et la

prochaine publication des actes des journées d'études 2004 par les presses du Mirail (cf. infra). Un appel aux sections est lancé pour l'organisation des journées d'études 2008. Le thème de ces journées reste à définir, mais l'on pourrait songer à la diffusion et à la vulgarisation de la recherche ou bien à la place de la littérature dans notre enseignement et notre recherche. Le président rappelle enfin l'organisation, l'an prochain, du congrès d'Angers (voir infra).

Quant à la défense de nos disciplines, celle-ci s'est traduite par une intense activité du président : sauvegarde de l'épreuve à options de l'agrégation externe d'espagnol, un moment menacée, lettre de protestation adressée au directeur des personnels enseignants, M. Duwoye, concernant les mentions complémentaires au CAPES, courrier adressé au ministre sur la représentation des langues romanes au sein des commissions académiques sur l'enseignement des langues vivantes, protestation sur la situation faite au portugais, succès de l'organisation du concours des bourses SHF, appelées à être la marque d'une valeur particulière de la thèse des lauréats de ce concours... L'accent est mis par le président sur les bonnes relations existant entre la SHF et les institutions espagnoles, telles que l'institut Cervantes. Le premier congrès APFUE-SHF (Séville, novembre 2005) a été un succès et a donné naissance à un programme qui se traduira par l'organisation d'un congrès conjoint tous les trois ans (le prochain aura lieu à l'ENS-LSH de Lyon en 2008). La relance des relations internationales de la SHF pourrait passer notamment par une initiative en vue de la création d'une Association européenne des hispanistes (AEH), projet présenté infra.

Mis aux voix, le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents.

b) Rapport financier de la trésorière

La trésorière de la SHF présente ensuite son rapport financier, approuvé par les deux commissaires aux comptes. Malgré un léger retard dans la rentrée des cotisations, l'exercice 2005-2006 se solde par un excédent de recettes de 1677,71 euros. Il faut tenir compte de dépenses non encore engagées (paiement des bourses SHF, par exemple) mais le passage au courrier électronique a permis des économies non négligeables, et le total de l'argent en trésorerie, 84084,82 euros, autorise la trésorière à ne pas préconiser de hausse des cotisations.

Mis aux voix, ce rapport est adopté à l'unanimité.

La trésorière pose ensuite la question du coût de la remise à jour du site web de la société, dont le montant serait d'environ 5000 euros. Pourrait-on engager une partie du « matelas » pour cette remise à jour ? La réponse de l'assemblée générale est oui, à l'unanimité des présents.

Enfin, l'assemblée générale mandate la trésorière pour la recherche d'une compagnie susceptible d'assurer la SHF, suivant en cela la suggestion de Jean-Michel LASPERAS, commissaire aux comptes.

Bourses SHF

Le président donne lecture des résultats du premier concours de bourses de la SHF, qui s'est déroulé de façon tout à fait satisfaisante et dans une totale indépendance du comité des sages vis-à-vis des instances de la société. Sept bourses ont été attribuées, quatre de 700 euros pour des séjours péninsulaires et trois de 1000 euros pour des séjours en Amérique hispanophone ou lusophone. Les lauréats, qui seront avertis individuellement de leur succès par un courrier du président, sont :

- bourses de 700 euros :

Thierry CAPMARTIN (université de Pau, dir. Annick Allaigre, cotutelle avec Murcie, Espagne, XXe siècle) ;

Venant Félicien OBAM (université Paris III, dir. Catherine Dumas, Portugal, XXe siècle) ;

Flora RAMIRES (université Paris III, dir. Jean-Pierre Jardin, Espagne, Moyen Âge) ;

Raquel SANZ BARRIO (EHESS, dir. Bernard Vincent, cotutelle avec Málaga, Espagne, Siècle d'Or).

- bourses de 1000 euros :

Marion GAUTREAU (Paris IV, dir. Sadi Lakhdari et Nancy Berthier, Mexique, XXe siècle) ;

Ivan JIMÉNEZ (Paris VIII, dir. Julio Premat, Argentine, XXe siècle) ;

Nadia TAHIR (Paris IV, dir. Miguel Rodríguez, Argentine, XXe siècle).

Le président fait ensuite lecture des recommandations transmises par la commission d'attribution des bourses (le comité des sages) :

« Pour l'avenir, la commission présente un certain nombre de recommandations :

1. Que les directeurs ne présentent que les candidats dont la thèse promet d'être de grande qualité.

2. Présenter plusieurs candidats du même directeur la même année posera problème. Que chaque directeur fasse un premier travail de sélection.

3. Que l'appui soit clair, circonstancié, et mette l'accent sur l'originalité, la problématique, la méthodologie de la recherche entreprise et les perspectives d'avenir.

En ce qui concerne le dossier à constituer par le candidat, on souhaiterait voir apparaître les éléments suivants :

- Identité, nationalité, âge.

- Cours suivi et concours passés éventuellement. Titre du DEA, directeur, année et mention.

- Année de doctorat au moment de la constitution du dossier.

- Sujet de la thèse, clairement exprimé. Directeur de la recherche.

- État de la question afin de dégager l'originalité et la pertinence de la recherche entreprise.

- Problématique et méthodologie adoptées.

- État d'avancement de la thèse et résultats obtenus ou prévisibles. Un plan peut être joint, si l'état d'avancement du travail le permet.

- Justification clairement exprimée de la nécessité du séjour à l'étranger et estimation de la dépense avec mention de la durée de ce séjour. »

Les résultats du concours appellent quelques questions de la part de l'assemblée : à quel moment de sa recherche peut-on conseiller à un étudiant de se présenter ? Il est jugé souhaitable de laisser toute liberté d'en décider au directeur. Ne pourrait-on envoyer systématiquement l'information concernant ces bourses aux directeurs de laboratoires, pour qu'ils la répercutent à tous les directeurs de recherches relevant de leur laboratoire ? Enfin, la question de l'éventuel cumul des bourses SHF et d'une autre bourse spécifique accordée pour la même période est posée. Le cumul des subventions n'est-il pas la preuve du dynamisme du candidat ? Mise aux voix, la suppression de la clause du règlement qui interdit ce cumul est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Enfin, l'assemblée générale est informée de l'élection par le comité de la SHF de Mme Sylvia ROUBAUD comme représentante du médiévisme à la commission d'attribution des bourses

(dit « comité des sages »), sur proposition de ses pairs, Mme ROUBAUD ayant déjà accepté de suppléer au pied levé à la défaillance de son prédécesseur lors du concours qui vient de s'achever.

Congrès et journées d'études

Les Presses universitaires du Mirail viennent de publier les actes du congrès de Toulouse et s'appêtent à publier ceux des journées d'études 2004. Solange HIBBS-LISSORGUES est invitée à présenter les premiers cités, pour lesquels un avis de publication accompagné d'un bon de commande sera diffusé sur la pop-list dans les jours qui viennent [cet avis de publication a été envoyé le 24 mai]. Elvire DÍAZ présente un bilan partiel des journées d'études de Poitiers, qui se déroulent de façon tout à fait satisfaisante : le budget total des journées s'élève à 8000 euros (36 personnes à défrayer), dont la moitié est couverte par les subventions obtenues. Le texte écrit définitif des rapports sur la recherche dans les différents domaines sera publié en ligne, soit sur le site de la revue du Mimmoc soit sur celui de l'université de Poitiers ; il sera demandé aux rapporteurs de l'envoyer par courrier électronique, sous forme de fichiers .doc ou .rtf pour le 30 juin. Antoine FRAILE fait ensuite le point sur la préparation du congrès d'Angers de 2007 : les dates prévues pour celui-ci (11, 12 et 13 mai 2007) sont confirmées ; les invités pressentis ont tous donné un accord de principe ; le budget prévisionnel s'élève à 30000 euros et de nouvelles subventions seront demandées à diverses institutions (conseil général, conseil régional...) en fonction des calendriers imposés par celles-ci ; à ce jour, une seule proposition de communication est parvenue aux organisateurs, et un nouvel appel à communications va être diffusé sur la pop-list [diffusion effectuée le 19 mai]. Ces propositions devront en effet être examinées par le comité lors de sa prochaine réunion, le 21 octobre 2006.

Questions statutaires

a) Ouverture de la SHF à de nouveaux membres actifs

Ce point a déjà été mis à l'ordre du jour des deux dernières assemblées générales, mais il s'est avéré que la modification des statuts n'était possible que dans la mesure où la modification proposée, dans son exacte formulation, était connue à l'avance des participants à l'assemblée générale. D'autre part, l'article 9 du règlement intérieur stipule qu'« une majorité des deux tiers des membres présents à l'assemblée générale est requise pour modifier les statuts ». Mise aux voix, la modification de l'article 5 des statuts proposée par le comité est adoptée à l'unanimité moins une abstention. Le texte de cet article devient donc :

« Sont de droit membres actifs, sous réserve de paiement de la cotisation statutaire :

- les hispanistes affectés à titre principal dans une université ou un autre organisme public relevant de l'Enseignement supérieur ou de la Recherche ;
- les hispanistes du Second degré de l'enseignement public affectés dans les classes préparatoires aux concours des Grandes Écoles ;
- les hispanistes du Second degré de l'enseignement public en possession du doctorat ;
- les retraités ayant eu l'une de ces qualités au cours de leur vie active ».

La cotisation de ces nouveaux membres actifs sera égale, pour les professeurs de classe normale ou hors-classe, à celle des maîtres de conférences ; pour les titulaires de chaire supérieure, elle sera égale à la cotisation des professeurs des universités.

b) Débat sur le statut de membre actif et celui de membre associé

Certains articles des statuts et du règlement intérieur semblent se contredire, en particulier l'article 5, qui réserve le statut de « membre actif » (les seuls à pouvoir être élus au comité ainsi qu'au bureau) aux « hispanistes » et l'article 5 du règlement, qui, précisant la composition du comité, ouvre celui-ci à des membres de « disciplines autres que l'espagnol ». Qu'est-ce, dans ce cadre, qu'un « hispaniste » ? Quelqu'un dont l'activité, centrée sur le monde hispanique, relève de la 14^e section du CNU ? Mais, dans ce cas, que faire des chercheurs du CNRS ? Sous quel statut inscrire, s'il le souhaite, un historien, un géographe, un comparatiste dont tout ou partie du travail de recherche porterait sur le monde hispanique ? Doivent-ils être considérés comme des « hispanistes » ? L'important est de savoir qui peut être élu dans les instances délibératives (membres actifs) et qui pourrait n'être qu'électeur. L'article 10 des statuts stipule, en effet, que : « L'assemblée générale comprend l'ensemble des membres de la société... Elle élit parmi les membres actifs un comité de 30 membres ».

Deux solutions semblent s'offrir : soit décider d'entendre le mot « hispaniste » lato sensu (l'ensemble des chercheurs ou enseignants-chercheurs dont le monde hispanique constitue tout ou partie de la recherche), soit donner aux enseignants-chercheurs ne relevant pas de la 14^e section du CNU le statut de « membre associé » (électeurs non éligibles), conformément à l'article 7 des statuts de notre société.

L'assemblée générale tranche à l'unanimité en faveur de la première solution : seront considérés comme « hispanistes », et donc comme membres actifs de notre société, les chercheurs et enseignants-chercheurs dont une partie significative de la recherche porte sur le monde hispanique.

Questions corporatives : enquête sur l'évolution des postes et des emplois

À la demande du président, Françoise MOULIN CIVIL a lancé une enquête auprès de nos correspondants sur le devenir des postes dans nos départements. Elle en présente les conclusions. Sur 50 correspondants sollicités, 10 n'ont pas répondu. Peu de renseignements sont parvenus concernant le portugais (une suppression de poste de professeur à Lyon 2, une suppression de poste de Pr.Ag. à Versailles). En ce qui concerne l'espagnol, on peut distinguer cinq grandes tendances :

1. requalification de postes de professeur en postes de MC (8 cas : à Bordeaux III, Corte, Metz, Nice, Paris X, Poitiers, la Réunion, Strasbourg 2) ;
2. suppression de postes de professeur ou de MC par redéploiement (3 cas pour les professeurs : 2 à Caen, 1 à Toulouse, 2 pour les MC : 1 à Lyon 2 et 1 à Toulouse) ;
3. refléchage à la suite d'une vacance ;
4. non publication systématique des postes de ceux que l'on appelait naguère les « surnuméraires » (plus de 65 ans) ;
5. faiblesse des créations de postes (1 poste de professeur, 7 postes de MC), écart important entre celles-ci et les besoins réels. C'est la tendance la plus importante.

Dans la discussion qui suit, il est souligné que la non publication des postes occupés par des collègues de plus de 65 ans s'explique par la disparition du support budgétaire les concernant : ces postes sont « récupérés » par Bercy, et réattribués aux différents ministères, c'est la règle dans la haute fonction publique. Pour ne pas perdre définitivement un tel poste, il faut que le département concerné le redemande aussitôt. Cependant, la requalification en poste de MC est souvent présentée comme la condition sine qua non de l'acceptation de cette demande, au prétexte que l'université française a besoin d'une cure de jouvence. La volonté du ministère semble être de parvenir à ne remplacer qu'un professeur retraité sur deux. La discussion d'une loi allant dans ce sens serait prévue pour le mois de juin.

Les intervenants font également valoir que l'évolution de la pyramide des âges conduit aussi à une raréfaction de la demande : les postes de professeurs ne suscitent pas toujours de candidatures, il n'est pas possible de l'ignorer.

Un autre « risque » mis en avant concerne le développement des filières professionnalisantes (exigence des étudiants), qui conduit à une demande en professeurs de langues ni spécialistes de littérature ni civilisationnistes. Il nous faut nous poser la question de la polyvalence de nos enseignements. Il existe un écart grandissant entre cette exigence des étudiants et l'évaluation des enseignants, fondée sur l'activité de recherche.

Perspectives

a) Concession de certaines activités du bureau

Le comité a retiré ce point de l'ordre du jour, le bureau ayant décidé que les tâches dont il est en charge devaient être remplies bénévolement par des membres de la société.

b) Optimisation de la pop-list et du site web de la société

La pop-list permet une information plus rapide, plus complète et plus fréquente des sociétaires : les nouvelles fonctions d'Isabelle TAUZIN (cf. supra) vont dans ce sens. Chacun pourra désormais transmettre à Isabelle les informations qu'il jugera utile de faire connaître à la communauté des hispanistes. Isabelle TAUZIN recueillera ces informations et les diffusera sur la pop-list une fois par mois. D'autre part, le site web de la SHF doit être ravivé et sans doute repensé. Il sera systématiquement utilisé pour les documents et imprimés à télécharger (adhésions, cotisations) et pour l'information (tenue de colloques, publications, autres événements). Il fera l'objet d'un audit informel de la part du comité et sera restructuré par un professionnel.

Projet de création d'une Association européenne des hispanistes (AEH)

L'idée de la création d'une association européenne des hispanistes a été suggérée au président par la lecture d'un article de Jean-François Botrel, actuel président de l'AIH, dans lequel était soulignée la spécificité de l'hispanisme européen. Une telle association, qui ne viendrait en aucun cas concurrencer l'AIH mais viendrait compléter son action, serait utile pour défendre les langues ibériques devant les instances européennes de décision, et pourrait d'autre part apporter son soutien aux hispanismes émergents des États est-européens. L'importance de l'hispanisme français (le premier d'Europe si l'on exclut, évidemment, l'Espagne où les réalités et les problèmes sont différents) justifierait que la SHF joue un rôle d'initiateur dans la fondation

éventuelle de l'AEH.

Lors de sa dernière réunion, le comité, après débat, a arrêté deux suggestions qui sont transmises à l'assemblée générale : ou bien la création d'une AEH à laquelle chaque hispaniste européen pourrait adhérer individuellement, indépendamment de son appartenance à une société nationale –sur le modèle de ce qui existe pour l'AIH-, ou bien la création d'une AEH sous la forme d'une fédération des sociétés nationales, l'appartenance à l'une de celles-ci valant appartenance à l'AEH sans nécessité d'une adhésion supplémentaire. L'assemblée générale penche pour le second modèle, plus apte selon elle à fédérer les énergies. Elle suggère d'autre part que les autres sociétés nationales soient contactées, car chacune d'elles a sans doute ses idées en la matière (les Espagnols et les Anglais, par exemple, sont résolument tournés vers l'AIH). À l'unanimité, l'assemblée mandate le président pour qu'il prenne contact avec les autres associations européennes.

Hommage à Carmen Val-Julian

Le président a reçu une nouvelle demande de subvention pour la publication de l'hommage à notre collègue, dont l'action en faveur du développement de l'hispanisme français est indéniable. Cette fois, la demande était accompagnée d'un budget précis : la publication du volume (de 500 pages environ) coûtera 9900 euros, dont 6000 euros environ seront pris en charge par l'ENS-LSH. La SHF est sollicitée à hauteur de 500 euros, somme destinée à marquer symboliquement sa sympathie envers notre collègue disparue. Le président propose de doubler la somme demandée et de verser une subvention de 1000 euros ; cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

À Fontenay-aux-Roses, le 6 juin 2006,

Le secrétaire général,

Jean-Pierre Jardin.

Pièces annexes : -rapport moral du président
-rapport financier de la trésorière
-rapports des commissaires aux comptes
-formulaire de refus de publication en ligne d'informations personnelles